

**LES PERCEPTIONS ET ATTENTES DES PARTENAIRES POTENTIELS À LA
TABLE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA RÉSERVE
FAUNIQUE DES LAURENTIDES**

Synthèse des entrevues
Rapport final

Véronique Yelle, ing.f.
Consultante en acceptabilité sociale et paysages forestiers

Pour
Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'environnement forestier

QUÉBEC
Novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	1
<i>PERCEPTION DU PROJET</i>	3
<input type="checkbox"/> ASPECTS NÉGATIFS PROBABLES DU PROJET	4
<input type="checkbox"/> ASPECTS POSITIFS DU PROJET	6
<i>ATTENTES ET PRÉOCCUPATIONS</i>	8
<i>L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE</i>	12
<i>STRUCTURE ET DÉROULEMENT DU PROJET</i>	14
<i>PERCEPTION ET PARTICIPATION À LA TABLE DES PARTENAIRES</i>	16
<i>VALIDATION DE L'APPROCHE INDIVIDUELLE</i>	20
<i>EN RÉSUMÉ</i>	22
<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	28
<i>ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX PARTENAIRES POTENTIELS LORS DES ENTREVUES INDIVIDUELLES</i>	29
<i>ANNEXE 2 : LISTE DES PARTENAIRES RENCONTRÉS</i>	32

Introduction

Le présent rapport est une synthèse des propos recueillis auprès de différents utilisateurs du milieu forestier de la Réserve Faunique des Laurentides, au sujet du projet d'aménagement écosystémique visant ce territoire. Les personnes rencontrées étaient issues des groupes suivants : groupes environnementaux, intervenants fauniques, regroupement de loisirs, parcs nationaux, industriels et travailleurs forestiers, organismes de bassins versants, Premières Nations et organismes de type municipal régional.

Ces utilisateurs du milieu forestier de la Réserve Faunique des Laurentides ont été approchés individuellement à l'été et à l'automne 2006, entre le 3 juillet et le 12 octobre, afin d'être conviés à siéger à la Table des Partenaires qui sera le lieu de discussion et de décision relatif à ce projet. Donc au moment de la rencontre, les utilisateurs étaient vus comme des partenaires potentiels, auxquels le projet était expliqué dans ses grandes lignes. Il faut dire que les participants avaient reçu par courriel un document leur présentant brièvement le projet avant la rencontre. Par la suite, un questionnaire était administré aux participants des entrevues afin de connaître leur perception dudit projet et leur intérêt à siéger à la Table des partenaires. Le questionnaire utilisé lors des entrevues individuelles couvrait plusieurs aspects relatifs au projet d'aménagement écosystémique de la Réserve Faunique des Laurentides : perception du projet, attentes et préoccupations des partenaires, aménagement écosystémique, structure et déroulement du projet, perception et participation à la Table des partenaires et finalement, une validation de l'approche individuelle.

Une telle approche visait à la fois à obtenir une meilleure adhésion des partenaires au projet ainsi qu'à dresser un premier portrait des intérêts et attentes des différents utilisateurs de cette Réserve Faunique face à un tel projet.

Par conséquent, ce rapport se veut un moyen permettant la meilleure prise en compte des intérêts et attentes des différents partenaires du projet, et ce de deux façons. Tout d'abord, il permettra au comité de coordination de mieux connaître les perceptions des différents partenaires de la Table afin de préparer le projet et les réunions en conséquence, en plus de leur permettre de bonifier certains aspects du projet en fonction des commentaires émis par les participants. Puis, dans un deuxième temps, ce rapport pourra être présenté aux partenaires afin qu'ils connaissent mieux, eux aussi, les différents aspects qui pourront être abordés au cours des réunions de la Table.

Finalement, puisque les différents points de vue des partenaires sont exposés dans ce rapport et seront connus avant les réunions, nous espérons qu'il en résultera une meilleure compréhension mutuelle et que, par conséquent, les discussions à la Table en seront facilitées. Il a été délibérément choisi de rapporter les propos des partenaires de façon anonyme et qualitative dans le but de débiter les discussions de la Table de façon neutre et de faciliter l'ouverture d'esprit des participants.

Perception du projet

Règle générale, le projet était très bien perçu. Les partenaires voyaient pour la plupart positivement la venue d'un projet d'aménagement écosystémique sur le territoire de la RFL. Plusieurs partenaires qui avaient entendu parler des nouvelles notions d'aménagement écosystémique étaient d'avis que le projet arrivait à point et que ses résultats seraient bénéfiques pour l'intégrité des écosystèmes de la RFL et l'aménagement forestier québécois en général. Certains y voyaient aussi une bonne occasion de faire valoir leurs intérêts et d'obtenir une harmonisation des usages sur le territoire. Aussi, pour certains répondants ce projet devrait permettre d'appliquer un aménagement forestier adapté à la région concernée et par conséquent d'obtenir plus de souplesse que ce que prévoit le Règlement sur les Normes d'Intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Les partenaires qui avaient demandé à ce que le projet se tienne étaient évidemment heureux de voir se concrétiser leur demande. D'autres souhaitaient déjà qu'il y ait des répétitions d'un tel projet.

En revanche, et bien qu'ils trouvaient le projet intéressant et vertueux, quelques partenaires ont émis des doutes sur son utilité ou sa concrétisation. En effet, plusieurs doutaient de la volonté des différents acteurs de voir s'accomplir un tel projet ou de la possibilité de changer les patrons de coupe. Pour certains, bien qu'ils reconnaissent les tendances actuelles de la foresterie à propos de l'aménagement écosystémique, ce projet allait augmenter la complexité de leurs tâches sur le territoire de la RFL en raison de tout ce qu'impliquait leur participation à une nouvelle table de concertation. Finalement, certains partenaires accueillaient le projet de façon mitigée, car ils auraient apprécié être consultés en amont des décisions relatives à la mise en marche du projet.

En plus de leur perception générale du projet, les personnes rencontrées devaient mentionner les éléments positifs et négatifs qu'elles voyaient pour ce projet.

❖ Aspects négatifs probables du projet

Plusieurs répondants n'ont pas vu, à vif, d'aspects négatifs au projet, arguant que ceux-ci surgiraient au fur et à mesure. D'un autre côté, les appréhensions ressenties par certains partenaires portaient souvent sur l'aboutissement du projet et la volonté des acteurs de le voir se réaliser. Pour d'autres, les écueils possibles résidaient dans l'atteinte du consensus, dans la lourdeur d'un tel projet du fait qu'il y aura un grand nombre de partenaires et que ceux-ci n'auront pas tous la même familiarité avec la foresterie et l'aménagement écosystémique.

Plusieurs personnes ont aussi mentionné que leur participation à la Table représenterait des coûts en temps et en ressources importants pour leur organisation. De même, les partenaires siégeant déjà sur des tables oeuvrant sur le territoire de la RFL craignaient un dédoublement des processus, des tâches et des efforts à fournir.

Évidemment, une crainte répandue parmi les personnes rencontrées était que le projet nuise à la tenue de leurs activités sur le territoire soit en coûts monétaires ou en faisabilité sur le terrain. Dans le même ordre d'idée, plusieurs représentants des organisations rencontrées redoutaient que le poids économique de leur type d'activité ne soit pas pris en compte lors des analyses et discussions, ou alors que les décisions prises à la Table soient toujours en leur défaveur.

Pour d'autres partenaires, le projet aurait dû être mieux défini au préalable et ressemblait plutôt à du développement durable qu'à de l'aménagement écosystémique. Finalement, certains répondants appréhendaient que les résultats du projet ne soient mal utilisés si on les exportait.

Voici regroupés par thème, les éléments qui ont été mentionnés par les partenaires pour les points négatifs du projet :

Mise en œuvre du projet

- Manque de volonté politique
- Lourdeur du projet
- Stagnation ailleurs en attente des résultats
- Manque d'adhésion des partenaires

Atteinte du consensus

- Véritable concertation versus consultation
- Obtention de la bonne entente
- Dossiers déjà entendus ailleurs
- Nombre élevé de partenaires à la Table
- Conflit de valeurs pour les usages de la forêt
- Poids économique inégal des partenaires

Surcroît de travail

- Coûts en temps et ressources (déplacements problématiques)
- Dédoublage des tâches
- Contrainte additionnelle à intégrer à l'aménagement forestier
- AÉ comme nouvelle « norme » qui sera demandée partout
- Nombreux concepts et beaucoup de théorie à intégrer

Contenu et utilisation du projet

- Absence du principe de précaution et d'indicateurs de suivi prédéfinis
- Aménagement écosystémique subordonné à la GIR
- Exportation de résultats inadéquate

Impact sur les activités des partenaires

- Coûts supplémentaires pour réaliser les activités
- Activité déplacée ou annulée
- Secteur d'activité plus touché que les autres
- Mauvaise prise en compte de l'aspect économique

Autres appréhensions

- Impossibilité d'assister à des rencontres de jour
- Opposition avec la partie forêt du PATP 03
- Auraient souhaité être consultés en amont
- Auraient souhaité faire partie du comité de coordination

❖ Aspects positifs du projet

Dans l'ensemble, les personnes enquêtées voyaient de manière positive, pour l'écosystème forestier et la protection de l'environnement, qu'un aménagement écosystémique soit mis en oeuvre dans la Réserve Faunique des Laurentides. D'ailleurs, l'autre point positif du projet souvent mentionné était qu'il générerait des éléments exportables pour répéter ce type d'aménagement forestier ailleurs, que ce soit sur le plan de l'écosystème, si c'est possible, ou du processus de concertation.

Aussi, du fait qu'il s'agisse d'une Table de concertation, la majorité des partenaires potentiels voyait ce projet positivement, car ils pourront avoir voix au chapitre des décisions relatives au projet. Pour plusieurs intervenants, un tel projet devrait assurer une pérennité des ententes prises avec les autres parties prenantes sur le territoire. À ce titre, pour certains partenaires, ce projet pourrait permettre une redéfinition des rôles et l'établissement de nouvelles bases pour les discussions, en permettant aux différents acteurs de se sensibiliser aux problématiques vécues par les autres intervenants du territoire et de se responsabiliser face aux décisions qu'ils prennent par rapport à l'environnement forestier. Finalement, plusieurs répondants ont aussi mentionné que la Table permettrait la circulation de l'information et que l'expérience aurait un aspect enrichissant puisqu'elle permettra de créer des liens entre les partenaires.

Voici regroupés par thème, des éléments mentionnés pour les points positifs du projet :

Bénéfices environnementaux

- Foresterie durable
- Nouvelle foresterie
- Diminution des impacts anthropiques sur le milieu naturel
- Préservation du milieu naturel
- Délimitations d'unités naturelles de travail (bassin versant)
- Amélioration des habitats fauniques

- Retour vers les conditions de la forêt primitive

Bénéfices sur l'acceptabilité sociale

- Plus acceptable socialement

Mode décisionnel par concertation

- Dialogue ouvert
- Sentiment d'appartenance
- Intégration des autres valeurs de la forêt
- Réalisation de compromis
- Responsabilisation et sensibilisation des partenaires
- Expérience transférable au niveau du processus de la Table
- Véritable concertation

Apport d'information et occasion d'apprentissage

- Échanger de l'information
- Projet pédagogique
- Connaître les accords en vigueur ailleurs entre les compagnies forestières et les autres utilisateurs
- Tisser des liens entre intervenants

Occasion de faire connaître son secteur d'activité

- Montrer sa bonne volonté
- Faire reconnaître ses compétences
- Se faire connaître comme organisation

Bénéfices pour leur activité/communauté

- Pérennité des accords entre utilisateurs
- Augmentation de la productivité des forêts
- Outil de marketing/ meilleure image
- Aménagement forestier moins normatif, plus adapté aux conditions du territoire

Attentes et préoccupations

Cette section regroupe les attentes plus spécifiques des partenaires face à ce projet et leurs préoccupations actuelles sur le territoire de la RFL. Une bonne part des attentes concerne l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier que ce soit par l'exportation des résultats, le développement de critères de certification ou l'application de nouvelles stratégies plus souples et adaptées au territoire. Un certain nombre de partenaires étaient aussi préoccupé par la viabilité des opérations forestières dans une perspective de développement durable et d'aménagement écosystémique. Pour les représentants des Premières Nations présentement en négociations, il était primordial que les décisions prises pour le projet ne nuisent en rien à leurs revendications territoriales.

Bien entendu, une bonne partie des commentaires recueillis quant aux attentes et préoccupations se rapportait à l'harmonisation des usages et à la prise en compte des besoins des autres utilisateurs. Notamment, il fut question de la qualité des paysages, d'une bonne coordination entre les activités forestières et les autres activités ayant cours sur le territoire, de la reconnaissance de l'importance de leur activité aux yeux des autres partenaires, de l'accès au territoire, de la reconnaissance de leurs droits ainsi que du respect de la réglementation en vigueur par tous les usagers du territoire. Évidemment, tous les partenaires rencontrés souhaitaient que leur activité puisse continuer sur le territoire de la RFL même en y réalisant de l'aménagement écosystémique.

Certaines attentes et préoccupations se rapportaient au mode décisionnel, chaque partie souhaitant être traitée équitablement et être entendue véritablement. Plusieurs partenaires s'attendaient à ce que les membres de la Table sachent faire preuve de respect et d'ouverture d'esprit et qu'ils soient à la recherche d'une véritable concertation.

Plusieurs préoccupations touchaient aussi la protection de l'environnement, i.e. la qualité des habitats fauniques, la désignation d'aires protégées, l'intégrité des écosystèmes, la protection des espèces menacées, vulnérables ou précaires, la répartition spatiale et temporelle des coupes, la gestion par bassin versant, la qualité de l'eau et la diminution de la pression anthropique sur la forêt.

Finalement, il était important pour plusieurs des répondants que leur expertise soit reconnue et que leur expérience puisse servir à faire avancer les travaux de la Table. D'autres s'attendent à gagner de l'expérience et acquérir des connaissances qui seront bénéfiques à leur organisation.

Voici des éléments mentionnés par les partenaires et regroupés par thèmes.

Aménagement forestier

- Développement d'une meilleure foresterie
- Respect de l'environnement
- Exportation des résultats du projet
- Inspiration pour le développement de critères de certification
- Aménagement plus souple et adapté au territoire
- Meilleur zonage du territoire (Triade)

Préoccupations environnementales

- Fragmentation du territoire par l'élargissement de la route 175
- Intégrité écologique des parcs provinciaux voisins de la RFL
- Qualité de l'eau
- Protection des espèces menacées, vulnérables, précaires
- Répartition spatiale des coupes
- Gestion par bassin versant
- Diminution des impacts des activités de prélèvement (foresterie, chasse, pêche, trappe)
- Diminution des écarts entre la forêt aménagée et primitive
- Dossier des aires protégées/ noyaux de conservation dans la RFL
- Identification des situations requérant l'application du filtre fin
- Qualité des habitats fauniques

GIR/Harmonisation des usages

- Répartition spatiale et temporelle des coupes
- Protection de la qualité des paysages
- Harmonisation des périodes d'intervention forestière avec l'achalandage pour la chasse/pêche
- Santé des populations de gibier/poisson/animaux à fourrure pour l'utilisation par les chasseurs, pêcheurs et trappeurs
- Gestion de l'accès au territoire/ droits de passage
- Pérennité et développement des aménagements de mise en valeur
- Maintien de l'approvisionnement en matière ligneuse (Qté et \$ abordable)
- Durabilité et développement de leur activité
- Respect de la réglementation en vigueur
- Considération de l'aspect économique de toutes les activités à long terme
- Application du principe du développement durable
- Prise en compte de la présence des Parcs et de leur statut particulier
- Qualité des sentiers, parcours canotables et portages
- Reconnaissance et protection des sites utilisés historiquement ou actuellement par les Premières Nations
- Maintien des activités traditionnelles des Premières Nations
- Conciliation des utilisations du milieu forestier

Concertation

- Responsabilisation de tous les partenaires
- Se sentir véritablement partenaires du projet
- Reconnaissance de leur activité
- Prise en compte des notions économiques lors des décisions
- Respect
- Meilleure communication
- Rencontres brèves et utiles
- Arrêt de l'annulation des ententes par les tiers

Qualité du projet

- Mesure des impacts socio-économiques
- Concrétisation sur le terrain/ aspect pratique
- Transparence
- Assises scientifiques crédibles
- Qualité de l'information

Mise à profit de l'expertise

- Reconnaissance de ses compétences
- Possibilité d'apporter son aide

Acquisition de connaissances

- Détermination de l'impact sur la possibilité forestière
- Information sur des sujets non-traités par leur organisation
- Se tenir à jour en aménagement forestier/écosystémique
- Meilleure connaissance du territoire de la RFL

L'aménagement écosystémique

Bien qu'avec la présentation du projet, une explication des concepts relatifs à l'aménagement écosystémique (AÉ) ait été donnée aux personnes rencontrées, peu de répondants ont été en mesure d'identifier des enjeux véritablement de nature écologique. De manière générale, à cette question sur l'identification des enjeux, la majorité des répondants ont mentionné des éléments de GIR (gestion intégrée des ressources) qui ont été alors reportés dans la section précédente. D'ailleurs, peu de partenaires potentiels étaient très familiers avec le concept d'aménagement écosystémique. Les commentaires recueillis et traitant d'AÉ sont présentés ci-dessous.

Tout d'abord, voici, selon les répondants eux-mêmes, le degré de familiarité des vingt-quatre (24) personnes rencontrées avec les concepts d'aménagement écosystémique (toutefois, cela semble quelque peu surévalué) :

- Très familier** : 3 (se considèrent comme parmi les plus au fait du concept)
- Moyennement familier** : 12 (en ont entendu parler, ont vu des présentations)
- Un peu familier** : 4 (en ont vaguement entendu parler)
- Très peu familier** : 5 (concept nouveau)

Enjeux mentionnés par les partenaires potentiels :

1. Vieilles forêts : structure d'âge de la forêt, rajeunissement de la forêt et sort des espèces qui y sont liées
2. Massifs forestiers : massifs de forêt fermée, manque de forêt d'intérieur, forêt éparpillée et en lisières
3. Protection des espèces menacées qui débordent des parcs : protection du caribou forestier
4. Gestion de l'accès au territoire : réseau routier très développé, chemins forestiers et accès

5. Se rapprocher de la forêt primitive, diminuer écarts entre forêt primitive et aménagée, perturbations originales versus altération humaine
6. Protection et maintien de la biodiversité
7. Fragmentation du territoire : obtention d'une mosaïque propice à la faune menacée
8. Protection des habitats fauniques : habitat de la grande faune, tenir compte des habitats, animaux à fourrure, habitats aquatiques
9. Impact de l'éclaircie précommerciale sur la faune
10. Composition forestière : ensapinage et enfeuillage
11. Structure interne des peuplements : perte des attributs structuraux
12. Accumulation de bois mort
13. Entourbement par accumulation d'humus
14. Intégrité écologique des Parcs, intégrité des zones protégées, aires protégées représentatives et connectées entourées de zones tampons
15. Régénération et succession naturelle des peuplements
16. Répartition naturelle de la forêt dans temps et dans l'espace
17. Protection des sols (érosion)
18. Utilisation en fonction du potentiel de qualité des habitats fauniques
19. Gestion par bassin versant : protection des cours d'eau et des frayères
20. Protection des milieux humides

Structure et déroulement du projet

Bien que le document de présentation du projet fourni aux personnes rencontrées avant les entrevues ainsi que les explications données lors de la rencontre semblaient claires pour la plupart des participants, certains d'entre eux ont fait remarquer qu'il s'agissait là des grandes lignes. En effet, plusieurs auraient souhaité obtenir plus de précisions, notamment en ce qui concerne les règles de fonctionnement de la Table, de l'échéancier à long terme et des rôles des différents comités et des moyens concrets de réaliser l'aménagement écosystémique. En revanche, la majorité des répondants comprenaient que ce genre de choses se préciserait au fur et à mesure que le projet progresserait.

Par exemple, des répondants se questionnaient sur le mode de fonctionnement de la Table et la capacité à faire avancer une Table où se retrouveront autant de partenaires ayant chacun leurs intérêts. Ainsi, certains proposent-ils que des tables sectorielles soient créées ou alors des sous-tables où siégerait un représentant de chaque groupe. D'autres intervenants étaient préoccupés par les processus à mettre en œuvre s'il y avait désaccord afin d'obtenir une véritable concertation et les conséquences d'une prise de décision finale par le MRNF s'il n'y avait pas consensus autour de la Table. De plus, quelques intervenants siégeant sur d'autres tables de concertation ont proposé de s'inspirer du mode de fonctionnement de ces tables lors de la détermination des règles régissant la Table des partenaires.

En ce qui concerne la **structure organisationnelle** du projet, la majorité des répondants étaient heureux de voir que des comités scientifiques se joignaient au projet afin d'alimenter la Table en information dans le but de prendre des décisions éclairées. Toutefois, il fut mentionné qu'il serait bon que dans ces comités scientifiques, surtout celui concernant les solutions et stratégies, des experts ayant une bonne expérience sur le terrain, pas nécessairement en recherche, puissent

conseiller la Table. Aussi, certains participants se sont dits mal à l'aise avec le fait qu'on présente la Table comme lieu décisionnel alors qu'en fait, puisque la Table fera des recommandations au ministre, la décision finale revenait au promoteur du projet, soit le MRNF.

Certains répondants avaient aussi des préoccupations très concrètes par rapport au **fonctionnement de la Table**. L'attribution des pouvoirs, le nombre de représentants par organisme, la désignation de substituts, les mécanismes pour intégrer en cours de route les partenaires oubliés, l'animation de la Table par une personne neutre et impartiale, les délais accordés pour la prise de décision, les droits des dissidents, le financement des désaccords, l'attribution de budgets pour les déplacements des représentants des petites organisations, la tenue des réunions en soirée, la durée des rencontres, les consignes pour la prise de la parole devant la Table, etc.

Finalement, certains partenaires ont émis une réserve concernant le fait que les enjeux d'aménagement écosystémique soient proposés par le comité de coordination. Ces répondants craignent en effet qu'il y ait un élagage de l'information par ledit comité et par conséquent l'introduction d'un biais dans les décisions qui seront prises à la Table.

Perception et participation à la Table des partenaires

D'emblée, presque tous les partenaires potentiels rencontrés ont souhaité faire partie de la Table des partenaires. Ils étaient généralement favorables à voir se former une Table où se dessinerait le projet au fur et à mesure, dans un climat démocratique pour reprendre les mots de certains d'entre eux. Le mode de fonctionnement de la Table par concertation répond, à prime abord, aux besoins des répondants de représenter leur point de vue et de trouver des façons de s'entendre avec les autres parties prenantes sur le territoire. Évidemment, ce type de prise de décision était approuvé par tous et la plupart des répondants croyaient qu'il serait possible, même si dans certains cas difficile, d'en arriver à des consensus larges autour des enjeux d'aménagement écosystémique, quoique selon plusieurs, des éclaircissements doivent être apportés à cette notion de consensus large.

En effet, ce terme semblait nébuleux pour beaucoup des personnes rencontrées. Si tous s'entendaient pour dire qu'un **consensus large** demandait le plus grand nombre possible de partenaires, pour certains, il s'agissait de la simple majorité (50% +1), pour d'autres il fallait plus que la simple majorité (60-75%), alors que pour quelques-uns, un consensus requérait l'unanimité ou en tous cas, pas de désaccords profonds de la part d'une ou plusieurs parties. Encore une fois, il fut proposé de s'inspirer des règles prévalant sur les autres tables de concertation mettant en vigueur la notion de quorum et une majorité ferme à l'intérieur des sous-groupes d'intervenants du même type. D'autres répondants ont suggéré qu'il y ait une pondération des enjeux, ce qui faciliterait selon eux l'obtention du consensus. Il fut aussi suggéré qu'il y ait une pondération des votes en fonction du poids économique des parties prenantes ou alors que certains partenaires aient un droit de veto. Également, plusieurs répondants ont souligné que les consensus autour des enjeux seraient probablement plus faciles à obtenir que les consensus concernant les solutions et stratégies qui seraient plus concrets. Fait intéressant à noter, plusieurs

des intervenants siégeant déjà sur des tables de concertation ont rapporté qu'il ne leur était jamais ou rarement arrivé de devoir passer au vote et que des accords avaient presque toujours été trouvés jusqu'à ce jour.

Interrogés sur les **conditions nécessaires à l'obtention de consensus larges**, plusieurs répondants ont mentionné la bonne volonté, l'ouverture d'esprit des participants ainsi que leur assiduité aux réunions. Pour d'autres, la volonté politique de voir le projet se concrétiser était très importante. Le respect des autres était aussi une condition importante aux yeux de bon nombre de répondants, tout comme la reconnaissance de l'importance de leur activité. La capacité à faire des compromis était vue comme essentielle pour plusieurs dans un contexte de concertation pour un territoire aussi fréquenté que celui de la Réserve Faunique des Laurentides. Certains répondants ont aussi mis l'accent sur l'importance de bien informer les participants à la Table afin qu'ils aient tous les éléments nécessaires à la prise de leurs décisions, tout comme, pour faciliter les compromis, il serait important de bien expliquer les raisons d'un refus. Finalement, le sentiment d'appartenance au projet était vu comme un élément clé de sa réussite.

Les partenaires prévoient généralement retirer des **bénéfices** pour leur organisation en siégeant à la Table des partenaires; les principaux étant de représenter leurs intérêts, d'être entendus et d'influencer la démarche par leur apport. Il fut aussi mentionné que leur participation à la Table permettrait à certains partenaires d'apprendre beaucoup au sujet de l'aménagement écosystémique. Pour d'autres, leur participation à la Table serait une occasion de mettre à profit leurs connaissances et leur expérience de certains aspects touchés à la Table, en faisant partie des comités scientifiques si nécessaire. Certains partenaires estimaient aussi que leur participation à cette Table leur permettrait de mieux faire valoir leurs intérêts que ce qui leur est possible présentement puisque les questions abordées par la Table seront plus complètes et plus concrètes que certaines tables de consultation

ou concertation déjà existantes. Pour certains répondants, leur participation à la Table leur permettrait de connaître les attentes et préoccupations des autres utilisateurs afin de déterminer de quelle façon ils pourraient y répondre tandis que pour d'autres, ce serait une occasion de faire connaître leurs problématiques et même de créer de nouveaux partenariats. Pour terminer, il fut demandé que les implications des décisions prises à la Table ainsi que leur portée à long terme soient bien expliquées aux partenaires afin que ceux-ci prennent leurs décisions en connaissance de cause et que toutes les démarches soient faites dans la plus grande transparence, en rendant les résultats publics.

En ce qui concerne les **interactions entre la Table des partenaires et les autres tables** oeuvrant sur le territoire de la RFL, la majorité des répondants souhaitaient qu'il y ait communication dans les 2 sens et que les tables s'alimentent mutuellement. Pour certains, cette communication se ferait naturellement puisque, inévitablement, des partenaires siégeant à la Table seraient aussi impliqués sur d'autres tables et feraient ainsi le lien et le transfert d'information. À ce sujet, des répondants ont fait remarquer que le fait de siéger sur plusieurs tables représentait un risque d'épuisement pour les partenaires, en plus de ce que cela implique en temps et énergie. D'autre part, une partie des partenaires croyaient que des représentants des autres tables devraient être nommés pour siéger à la Table des partenaires pour s'assurer du transfert de l'information ou alors que le lien soit établi officiellement par le MRNF. Des partenaires ont émis la crainte qu'il y ait dédoublement des processus et ont suggéré à cet effet que les rôles de chacune des tables soient clairement définis afin de simplifier l'ensemble de ces processus sur le territoire. Certains intervenants étaient d'avis que la Table des partenaires doive être totalement indépendante des autres puisqu'il s'agissait d'un projet pilote, alors que pour d'autres, la nouvelle table devrait s'inspirer des travaux déjà accomplis sur d'autres tables de concertation. Il fut mentionné que cette Table devrait chapeauter les autres tables de la région et que l'aménagement écosystémique devienne le point de départ sur

lequel s'appuie les décisions des autres tables. Pareillement, certains étaient d'avis que les décisions prises à la Table des partenaires puissent devenir des enjeux de certification sur les Tables CSA ou FSC. En dernier lieu, certains répondants appréhendaient que des désaccords vécus sur d'autres tables ne soient ramenés en tant qu'enjeux sur la nouvelle table ou alors que des désaccords bloquant les processus sur d'autres tables freinent les travaux entrepris à la Table des partenaires du projet d'aménagement écosystémique de la RFL.

Pour terminer cette section, il faut mentionner que l'ensemble des partenaires se montrait favorable à la **démarche enjeux-solutions** qui sera appliquée à la Table des partenaires. Plusieurs d'entre eux étaient d'avis que cette démarche permettrait d'aborder et régler des problèmes reliés à l'aménagement du territoire de la Réserve Faunique des Laurentides. La majorité des gens trouvait ce processus très logique et croyait qu'il avait fait ses preuves dans d'autres situations semblables. Certains répondants ont émis des commentaires concernant l'importance de bien documenter et définir les enjeux en lice, de ne pas filtrer les enjeux avant le début du processus et d'avoir des objectifs terrains concrets et praticables.

Validation de l'approche individuelle

L'approche individuelle des partenaires potentiels se révèle très pertinente en ce qui a trait à **l'adhésion des partenaires** au projet. En effet, plusieurs d'entre eux ont mentionné que c'est ce qui a fait la différence puisque cette démarche apportait au projet un côté humain qui a pesé dans la balance par rapport à une convocation anonyme écrite, en plus de démontrer le sérieux de la démarche et le respect accordé à leur organisation. (18 tout à fait d'accord et 5 plutôt d'accord et un nul avec la question 20)

Également, pour les partenaires qui n'étaient pas familiers avec le projet de la RFL, les explications apportées par l'approche individuelle leur avaient permis de **bien comprendre** le projet. Quelques partenaires étaient effectivement très impliqués déjà dans le projet et donc cette question ne s'adressait pas à eux. En revanche, il est à noter que certains partenaires pour qui le projet était nouveau ont apprécié le document de présentation envoyé préalablement à la rencontre et qui leur présentait le projet de manière brève et précise. Aussi, la discussion informelle qui constituait la première partie de la rencontre individuelle était appréciée, car pour certains répondants elle permettait de vulgariser le projet et d'apporter des éclaircissements lorsque nécessaire. (13 Tout à fait d'accord, 7 plutôt d'accord, 1 tout à fait en désaccord et 3 nul pour la question 17)

De même, la majorité des répondants croyait que l'approche individuelle favorisait la **prise en compte de leurs attentes et préoccupations** dans le projet, et ce principalement parce qu'ils se sentaient écoutés réellement et plus libres de parler ouvertement pendant une entrevue individuelle que devant plusieurs personnes. (16 tout à fait d'accord, 6 plutôt d'accord et 2 plutôt en désaccord avec la question 18)

Finalement, une partie des répondants était d'accord avec le fait que les entrevues individuelles permettaient de **bien cibler les enjeux** d'aménagement écosystémique

tandis que l'autre partie, était d'avis que cela se préciserait plutôt avec la progression du projet. (8 Tout à fait d'accord, 8 plutôt en accord, 3 plutôt en désaccord et 5 tout à fait en désaccord avec la question 19).

En résumé

À travers le discours des différents intervenants, on distingue que les attentes et les préoccupations ont soit trait au projet écosystémique comme tel, soit au processus de concertation appliqué à la Table des partenaires. De plus, on discerne des attentes ou des préoccupations qui sont d'ordre général, c'est-à-dire qu'elles s'apparentent à des valeurs de base ou des principes généraux que les partenaires souhaitent retrouver dans le projet, et des attentes et préoccupations plus spécifiques au territoire de la RFL et qui se traduisent concrètement sur le terrain.

En ce qui concerne le **processus**, les attentes demeurent d'ordre général :

- Pérennité des ententes entre partenaires
- Connaissance les accords en vigueur ailleurs
- Diminution des conflits d'usage
- Information complète et rigoureuse
- Transparence

Au sujet du **projet**, on retrouve des attentes générales concernant soit l'environnement, l'harmonisation des usages ou les aspects économiques :

- Environnement
 - Foresterie durable
 - Développement durable
 - Préservation du milieu
 - Respect de l'environnement
 - Changement de philosophie
 - Approche écologique
 - Expérience transférable
- Harmonisation des usages
 - Intégration des autres valeurs de la forêt
 - Meilleure acceptabilité sociale
 - Pérennité de son activité
- Considération des aspects économiques

Puis on retrouve les **attentes spécifiques relatives au projet** qui peuvent être regroupées sous les thèmes suivants : activités récréatives, aménagement forestier, qualité de l'eau, qualité des habitats fauniques et biodiversité.

➤ **Activités récréatives**

- Développement, pérennité et qualité des aménagements de mise en valeur :
 - Sentiers à développer ou entretenir
 - Sécurité et qualité des parcours canotables, portages, sentiers
 - Disponibilité du bois mort sur les sites de camping
 - Sites de camping assez grands pour être sécuritaires
- Diminution des conflits d'usage
 - Sites de camping rustiques souillés
- Respect de la réglementation en vigueur
 - Coupe forestière dans le parc de la JCVTT/ motoneige hors sentiers ou en hiver lorsque interdit
- Meilleure gestion de l'accès
 - Création de liens interrégionaux pour les clubs utilisant des sentiers
 - Droits de passage pour les clubs
 - Quads proscrits de certains endroits déjà aménagés
 - Braconnage
- Protection des paysages
 - Lacs d'intérêt
 - Routes d'accès principal
 - Encadrement visuel des lieux fréquentés
 - Harmonisation des périodes d'intervention en forêt vs fréquentation récréotouristique
 - Saison de la chasse

➤ **Aménagement forestier**

- Répartition spatiale et temporelle des coupes
- Augmentation de la productivité des forêts
- Approvisionnement ligneux de qualité et abordable
- Développement de coupes adaptées

- forêt de 2e et 3e venue
- forêt dense, peu productive
- Respect de la réglementation en vigueur
 - calcul des blocs résiduels parc JC
 - Réglementation du RNI
- Meilleur zonage du territoire (TRIADE)
- Unités de travail naturelles

➤ **Qualité de l'eau**

- Gestion par bassin versant
- Protection des frayères
- Diminution de l'apport en sédiments
 - construction de la route 175
 - épandage de sel et sable en hiver
- Conformité des installations sceptiques
- Conformité aux plans directeurs de l'eau
- Eau potable lors des activités en forêt

➤ **Qualité des habitats fauniques**

- Protection des espèces menacées/vulnérables/précaires...: (espèces citées)
 - caribou forestier
 - macreuse à front blanc
 - omble chevalier
 - saumon
 - meute de loups Jacques-Cartier
 - martre d'Amérique
- Forêt d'intérieur et espèces associées
- Habitat du poisson
- Fragmentation du territoire par la 175
- Filtre fin (détermination de l'endroit où l'appliquer)

➤ Biodiversité

- Intégrité écologique des 2 parcs voisins
 - diminution des impacts de prélèvement faunique et forestier
 - plan chasse RFL
- Identification de noyaux de conservation dans la RFL
- Diminution des impacts anthropiques sur le milieu naturel
- Retour vers des conditions de forêt primitive
- Attention particulière pour les milieux humides et zones sensibles
- Développement de critères de certification
- Enjeux écologiques:
 - Vieilles forêts et espèces associées
 - Massifs forestiers
 - Protection des espèces menacées
 - Gestion de l'accès au territoire
 - Fragmentation du territoire
 - Protection des habitats fauniques
 - Composition forestière : ensapinage et enfeuillage
 - Structure interne des peuplements
 - Accumulation de bois mort
 - Entourbement par accumulation humus
 - Régénération et succession naturelle des peuplements

En plus de ces distinctions, il est possible de rassembler certaines préoccupations et attentes des partenaires selon leur groupe d'appartenance. Les partenaires rencontrés appartenaient à huit (8) groupes d'utilisateurs du milieu forestier de la RFL. On y retrouve les groupes environnementaux, les intervenants fauniques, les regroupements de loisirs, les parcs nationaux, les industriels et travailleurs forestiers, les organismes de bassin versant, les organismes de type municipal-régional et les Premières Nations. Ainsi, selon le groupe d'appartenance, on constate que le type d'attente des utilisateurs diffère.

1. **Groupes environnementaux** : les attentes des groupes environnementaux et leur présence à la Table sont directement liées à l'aspect écologique de l'aménagement écosystémique ainsi que sa bonne application. Ces partenaires connaissent bien ce dossier et veulent le voir mis en œuvre correctement. Ils connaissent bien les enjeux écologiques d'AÉ et pourront se montrer critiques face au contenu du projet.
2. **Intervenants fauniques** : Ce groupe de partenaires a aussi des attentes très liées à l'aménagement écosystémique surtout en ce qui concerne la qualité des habitats fauniques. Toutefois, ils ont des attentes sérieuses en matière d'harmonisation des usages avec les industriels forestiers.
3. **Regroupement de loisirs** : Généralement, ce type de partenaires sont un peu moins au fait de l'aménagement forestier ou écosystémique. Leur présence à la Table est surtout expliquée par des motivations concernant l'accès au territoire et les aménagements de mise en valeur des ressources bénéfiques à leur activité.
4. **Parcs Nationaux** : Puisque les parcs ne sont pas dans la RFL mais en sont voisins, leurs préoccupations concernent surtout leur intégrité écologique, le respect de leur frontière et la diminution des impacts des activités anthropiques tenues à l'extérieur mais ayant une incidence sur le milieu naturel des parcs.
5. **Industriels et travailleurs forestiers** : Ce groupe de partenaires est très préoccupé par la venue du projet sur le plan économique et celui de l'approvisionnement en matière ligneuse. Une nouvelle table de concertation est pour eux synonyme de tâche supplémentaire. Ce groupe craint généralement d'être mal perçu à la Table et d'être le seul à faire des

compromis. Toutefois, ces partenaires voient dans le projet une vitrine pour démontrer leurs capacités et leur bonne volonté.

6. **Organismes de bassin versant** : Ces partenaires s'impliquent dans le projet pour s'assurer que la qualité de l'eau fait partie du projet d'aménagement écosystémique. Ces organismes viennent de terminer leur Plan Directeur de l'Eau et s'attendent à ce que les décisions prises à la Table y soient conformes.
7. **Les organismes de type municipal-régional (CRÉ)** : La CRÉ de Québec est heureuse de voir mis en œuvre un tel projet sur son territoire et s'attend à ce que le projet permette une meilleure utilisation de la RFL. Aussi, cette CRÉ souhaite que le projet puisse être reproduit ailleurs sur le territoire.
8. **Les Premières Nations** : Les Hurons de Wendake voient le projet positivement et espèrent que le plan d'aménagement écosystémique prendra en considération leur occupation du territoire. Les Montagnais du Lac-St-Jean sont actuellement en négociations et s'ils veulent représenter les intérêts de leur communauté, ils doivent d'abord s'assurer que cela ne nuit en rien aux négociations entreprises avec le gouvernement. Leurs attentes concernent la reconnaissance de leur occupation passée et actuelle du territoire, la poursuite de leurs activités ayant cours sur le territoire ainsi que les enjeux écologiques en lien avec leur utilisation du milieu naturel.

Conclusion et recommandations

À la lumière des propos recueillis lors des entrevues avec les partenaires potentiels, il serait souhaitable d'offrir aux partenaires de la Table une courte présentation sur **l'aménagement écosystémique**. En effet, il fut constaté que, même si la majorité des partenaires se sentaient familiers avec le concept, beaucoup d'entre eux le confondait avec l'aménagement intégré. De plus, il semble que plusieurs partenaires voient en la Table de concertation la solution à tous leurs problèmes sur le territoire de la RFL et que conséquemment, leurs **attentes** sont nombreuses. Il y aurait tout lieu de définir clairement les mandats de la Table et du projet pour éviter de disperser le projet dans plusieurs directions et risquer de le voir s'essouffler rapidement.

De plus, comme plusieurs partenaires l'ont fait remarquer, il y a une nécessité de définir les **règles de fonctionnement de la Table** préalablement à la première rencontre. À cette rencontre, un bon nombre de partenaires aimeraient recevoir un **échancier** du projet et ce, afin qu'ils sachent pour combien de temps leur participation à la Table est souhaitée. Aussi, il est primordial de faire le point sur la signification du **consensus** large.

Pour terminer, il apparaît souhaitable d'informer les partenaires que beaucoup d'entre eux craignent de voir leurs intérêts souffrir dans le processus de concertation Peu importe de quel secteur d'activité ils sont issus. Ils sont en effet plusieurs à se présenter à la Table en appréhendant de faire les frais des décisions qui y seront prises. À cet égard, il est important que les partenaires gardent à l'esprit qu'ils ont tous jugé que l'atteinte d'un véritable consensus était primordiale et que l'ouverture d'esprit était essentielle à cela. Tous les partenaires rencontrés accueillaient bien le projet et ont démontré leur bonne volonté à le voir fonctionner. Il ne reste plus qu'à souhaiter que ces attitudes positives trouvent écho concrètement dans la forêt de la Réserve Faunique des Laurentides.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX PARTENAIRES POTENTIELS LORS DES ENTREVUES INDIVIDUELLES

Maintenant que je vous ai présenté le projet d'AE pour la RFL, j'aimerais en discuter avec vous pour connaître vos impressions sur le sujet et savoir comment vous percevez la démarche entreprise aujourd'hui...Je vais donc vous poser quelques questions. Si vous permettez, j'aimerais enregistrer notre conversation afin de pouvoir mieux m'en souvenir plus tard. Mes questions vont porter sur trois thèmes généraux soient l'aménagement écosystémique à la RFL, le processus de mise en œuvre du projet et la démarche d'approche individuelle entreprise aujourd'hui.

Questions sur le projet d'aménagement écosystémique pour la RFL

1. Étiez-vous **familier** avec la notion d'aménagement écosystémique avant notre entretien?
 - Très familier
 - Moyennement familier
 - Un peu familier
 - Très peu familier
2. Que pensez-vous de la réalisation d'un projet pilote d'AE dans la RFL?
3. Selon vous, quels seraient les **aspects négatifs** inhérents à ce projet?
4. Selon vous, quels seraient les **aspects positifs** découlant de ce projet?
5. Quelles sont vos **attentes** par rapport à ce projet?
6. Selon vous, quels seraient les **enjeux** d'aménagement écosystémique pour la RFL?
7. Maintenant j'aimerais savoir si ces enjeux rejoignent certaines de vos préoccupations pour le territoire de la RFL? (Renommer tous les enjeux mentionnés par le répondant si nécessaire) si oui, de quelle **préoccupation** s'agit-il?

Questions sur le processus

8. Suite à notre conversation, la **structure organisationnelle** du projet vous semble-t-elle claire? Si non, qu'est-ce qui devrait être plus explicite?
 - Oui
 - Non

9. Le **déroulement** du projet vous semble-t-il clair? Si non, qu'est-ce qui devrait être plus explicite?
- Oui
 Non
10. Le mode de **fonctionnement et le mandat** de la Table des Partenaires vous semble-t-il clair? Si non, qu'est-ce qui devrait être plus explicite?
- Oui
 Non
11. Comment vous positionnez-vous par rapport à l'**instauration** d'une Table des partenaires afin de faire des recommandations au MRNF sur l'aménagement forestier de la RFL?(satisfaction ou non)
12. Aimerez-vous faire **partie** de la **Table des partenaires** pour le projet d'AE pour le RFL? Pourquoi?Si oui, quels bénéfices pensez-vous en retirer?
13. Croyez-vous que la **démarche « Enjeux-Solutions »** qui sera appliquée à la Table des partenaires permettra d'aborder les problèmes reliés à l'aménagement du territoire de la RFL?
14. La Table des partenaires vise à obtenir des consensus larges autour des enjeux d'aménagement pour la RFL pour la réalisation du projet. Êtes vous en accord avec ce genre de décision? Si oui, que représenterait pour vous un **consensus large**? Si non, pourquoi?
15. Croyez-vous qu'il sera **possible** d'obtenir des **consensus larges** autour des enjeux soulevés à la Table des partenaires? Si non, avez vous des suggestions? Si oui, à quelles conditions?
16. Quel genre d'**interaction** devrait exister entre la Table des Partenaires de la RFL et les autres processus de concertation oeuvrant sur le territoire?

Questions sur la démarche d'approche individuelle

17. Cet entretien vous a permis de bien **comprendre le projet**.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt en accord
 - Plutôt en désaccord
 - Tout à fait en désaccord
18. Vous croyez qu'une démarche individuelle, permettant de recueillir les attentes et préoccupations des partenaires, favorisera la **prise de compte de** celles-ci dans le projet.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt en accord
 - Plutôt en désaccord
 - Tout à fait en désaccord
19. Les entrevues individuelles préparatoires à la première rencontre de la Table des partenaires, comme celles d'aujourd'hui, permettront de **bien cibler les enjeux**.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt en accord
 - Plutôt en désaccord
 - Tout à fait en désaccord
20. Une approche individuelle facilite l'**adhésion** des partenaires au projet.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt en accord
 - Plutôt en désaccord
 - Tout à fait en désaccord

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTENAIRES RENCONTRÉS

Partenaire	Contact
Conseil de la Nation Huronne-Wendate	Daniel Bédard
Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean	Colette Robertson/Judith Courtois
Société des Sentiers de la Capitale-Nationale de Québec	Alain Marcoux
Fédération québécoise des Clubs de Quad	Danny Gagnon
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Raymond Lefebvre
Fédération québécoise du canot et du kayak	Pierre Trudel
Regroupement national des CRE du Québec	Daniel Groleau
Fonds Mondial pour la nature (WWF)	Gaétane Boisseau
Nature Québec	Jean-François Lamarre
Produits Forestiers Saguenay (UAF 23-52)	Serge Gosselin
Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)	Denis Villeneuve
Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)	Richard Carbonneau/RCTF
Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)	Eric Provost
COGEFOR (UAF 31-51, 31-52)	Éric Deslauriers
SÉPAQ-Faune RFL	Marie-Ève Desmarais
Association régionale des trappeurs laurentiens	Danny Paquet/Rémi Paré
Fondation de la Faune du Québec	Marcel Quirion
Fédération Québécoise de la Faune	Marc Leclerc
Conférence Régionale des Élus de la Capitale Nationale	Nathalie Sarica
Conseil de bassin de la rivière Montmorency	Jean Landry
Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne	Nancy Blanchette
Parc National de la Jacques-Cartier	Nancy Bolduc
Parc National des Grands-Jardins	Claire Ducharme
Conférence des coopératives forestières du Québec	Gilbert Massicotte